

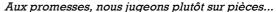
Moniteurs à cran : DG dans la mire !



Missions / Carrière

Communiqué







Un mouvement est initié depuis fin mars par les moniteurs aux techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI). Dans la foulée, les moniteurs de tir s'en inspirent.

Il faut dire que leurs conditions de travail ont suivi la même pente ces dernières années :

- intensification par l'attribution de nouvelles missions,
- perte de sens par la grave insuffisance de moyens alloués et la perte de reconnaissance.

Après donc la 1^{ère} réunion du 21/04 pour les moniteurs TPCI, une 2^{de} réunion s'est donc tenue pour les moniteurs Tir ce 26/04.



Les besoins : du gros calibre !

Les moniteurs Tir ne souhaitent donc plus de la demi-mesure. C'est pourquoi SOLIDAIRES, relayant les légitimes attentes des collègues, revendique (détails en page 7):

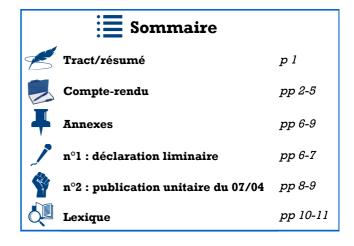
Sur le plan indemnitaire : une indemnité à hauteur de +500 €/mensuels, afin de tenir compte à

la fois de la responsabilité et de la technicité. Ceci à l'image de ce que nous revendiquons pour nos collègues chefs d'équipe (<u>CDE</u>), moniteurs Tir ou <u>chauffeurs</u> de la branche Surveillance (SU).

Cette somme n'est pas mirobolante. Quand un collègue est responsable d'un dispositif, de la vie de ses collègues et d'usagers, c'est la moindre des contreparties.

Et cela correspond au niveau de vie perdu par les agents de catégorie C, B et début de carrière A depuis le début des années 2000.

- Sur le plan matériel: disposer des moyens adéquats, c'est-à-dire notamment une informatique ergonomique pour assurer au mieux la gestion, et une logistique qui suit.



Il n'y a en effet actuellement aucun cadre consolidé et unifié nationalement. Les moniteurs sont laissés à eux-mêmes aussi bien pour suivre le nombre de cartouches tirées par agent que pour analyser les différents incidents rencontrés par ailleurs sur le terrain.

Quand à la doctrine générale, quasi tout est à refaire : nombre d'éléments sont caducs dans les bulletins officiels des douanes (BOD). Et pour cause : faute d'effectifs au niveau déconcentré, les problématiques locales se retrouvent à être gérées au niveau national, ce qui pousse nombre de collègues à quitter dès que possible la Direction générale, car lessivés. Et pendant que le travail au niveau national se limite à la gestion de « l'urgence », l'actualisation de la doctrine d'intervention ne se fait pas, sans cesse repoussée à plus tard.

Nous voyons bien là que les suppressions d'effectifs avalisées syndicalement dégradent durement la vie des collègues et de la Collectivité. C'est une autre vision du syndicalisme que SOLIDAIRES développe et met en œuvre l: au bénéfice de l'intérêt général.



À portée : un 3^{ème} GT dédié à « l'enveloppe » destinée aux moniteurs ?

Le Directeur général adjoint, relancé par nos soins, indique qu'une nouvelle réunion se tiendra mi-mai pour détailler l'engagement financier à l'endroit des moniteurs. **De concert avec nos collègues, nous attendons du solide.**





Compte-rendu de SOLIDAIRES Douanes





Réunion d'Information moniteurs Tir

du mercredi 26 avril 2023



Missions/Carrière

Compte-rendu



Introduction: une amorce

Cette réunion fixée à 14h30 a été organisée après la mobilisation des collègues initiée à la fin du mois de mars. Pour la «haute» administration, il ne s'agit pas d'un groupe de travail, mais d'une simple «réunion d'information », d'où l'absence de communication de documents de travail par ses soins.



A) Participation

a) « Haute » administration

En l'absence de la Directrice générale, cette réunion est présidée par M. Jean-François Dutheil, directeur général adjoint (DG-A), assisté de :

- Bureau dialogue social (RH1): M. Ronan Jaouen, chef
- Bureau métiers de la Surveillance et méthodes de travail (Réseau 2): M. Patrice François, chef de bureau;
- Bureau Recrutement, pilotage des emplois et formation (RH2): Stéphane Pichegru, adjoint à la cheffe de bureau.



B) Préalables

Cinq organisations syndicales se sont exprimées en préalable:

- SOLIDAIRES: lecture d'une déclaration (où nous développons d'abord l'évolution des tâches rencontrées par nos collègues ces dernières années, et où nous concluons sur la nécessité de répondre à un revendicatif solide en matière d'indemnitaire, logistique et de doctrine, détails p5);
- CFDT: lecture d'une déclaration;
- UNSA: lecture d'une déclaration;
- CGT: propos;
- USD-FO: propos.

b) Organisations syndicales (OS)

Quasi l'ensemble des syndicats participent à la réunion:

- syndicat SOLIDAIRES: 3;
- syndicat CFDT: 3;
- syndicat CGT: 3;
- union USD-FO: 2;
- syndicat UNSA: 2;
- syndicat CFTC: 2;
- syndicat CGC: 0.



C) Ordre du jour

Le DG-A s'appuie sur les déclarations liminaires, surtout celle de SOLIDAIRES où nous avions repris les points à revoir.

- 3°) Réseau ; l°) Matériel ;
- 4°) Nombre. 2°) Autonomie;

Le DG-A annonce d'entrée que le volet indemnitaire sera traité lors d'une 3ème réunion. Pour rappel, lors de la réunion TPCI du 21/04, l'ensemble des syndicats attendait une réponse sous une semaine pour l'indication d'une enveloppe budgétaire.

La DG recule-t-elle pour mieux sauter?



I – Matériel : *corriger la trajectoire*



A) Présentation DG: de nombreux coups à blanc...

Constat

Il n'y a pas d'armes dédiées aux instructeurs et séances de tir.

Proposition

En réponse à SOLIDAIRES, M. Dutheil prend note de la demande d'octroi d'une carte bancaire pour les achats de matériel.

Précision

Le matériel ad-hoc (stand. ciblerie...) sera à définir plus précisément pour sa prise en charge.



B) Commentaires SOLIDAIRES: donner les munitions pour travailler

Cadre général : viser l'essentiel

Il y a un gros travail à faire sur les moyens. Pour SOLIDAIRES, il est important de mettre à disposition des moniteurs de tir un local dédié pour qu'ils puissent ranger l'ensemble de leur matériel.

Moyens de résorption

La marche à franchir est élevée, la dotation d'une carte bancaire est un moyen de répondre aux besoins de manière réactive et au plus près des besoins.





II – Autonomie : fort impact pour l'attractivité



A) Présentation DG: attention au recul?

Interrogation de J.-F. Dutheil sur ce sujet, il souhaite développer ce thème lors de la réunion

Gestion DR?

Faut-il créer des pôles moniteurs de tir gérés par le chef de pôle d'orientation des contrôles (POC) ? *Réseau oui, pôle non.*

Expulsion de la ligne?

Faut-il sortir les moniteurs de tir des brigades? Non, fausse bonne idée.

Officialisation?

Faut-il une création de référents régionaux, qui doivent être des praticiens ? *Oui.*



B) Commentaires SOLIDAIRES : souveraineté & proximité font tir groupé

Gestion de la cote de service : depuis le terrain

Latitude = mémento : Pour SOLIDAIRES, il faut mettre tous les moniteurs de tir au mémento en priorisant leur fonction de moniteur de tir sur les missions de contrôle.

Les moniteurs de tir doivent pouvoir gérer leur côte de service, sans avoir à s'en justifier auprès de leur hiérarchie. Ainsi:

- ils s'ajouteraient sur des services lorsque le planning le permet,
- mais pourraient aussi s'enlever de services en cas de nécessité.

<u>Proximité = confiance</u>: Cependant, pour SOLIDAIRES les moniteurs doivent faire partie de la brigade car il est nécessaire qu'ils gardent une approche réaliste du terrain.

C'est la condition d'apprentissage de pratiques par les collègues lors des stages en toute confiance.

Temps de travail :

en finir avec la sous-comptabilisation

La fonction de moniteur de tir ne consiste pas qu'à faire tirer 50 ou 100 cartouches par séance par collègue. Il faut prendre en compte au niveau des séances:

- AVANT : la préparation et la mise en place de ces séances.
- AVANT ET APRÈS: le temps du nettoyage des armes qui devrait être imposé directement au stand de tir.
- APRÈS: la restitution des séances qui est lourde car il faut remplir les applications SAGA et Candidature en ligne aux actions de formation (CLAF). Enfin, les moniteurs de Tir jouent un rôle d'expert auprès de leurs collègues lors de la découverte d'armes (classification, manipulation, mise en sécurité). Les moniteurs de Tir doivent aussi rendre des avis en cas d'incidents de tir et d'ouverture de feu.

Référents:

c'est pour quand?

Accord unanime sur le principe :

Partageant le point de vue de SOLIDAIRES sans exception, les organisations syndicales souhaitent la mise en place de référents régionaux. Modalités pratiques :

les référents seraient choisis parmi les moniteurs de tir en poste sur la DR, comme c'est le cas pour les équipes maîtres de chien avec un référent régional pour les 3 spécialités (EMCAE, EMCAS et EMCAT).



🕲 III – Le réseau : *charger le magasin*



📝 A) Présentation DG : visuel sur la cible, mais les solutions font long feu !

Constat structurel:

0 communication = 0 vision

<u>Incidents</u>: Il manque une vision d'ensemble au niveau national sur les incidents de tir.

Il y a un problème de communication.

Proposition 1 : outil ergonomique

(bonne idée, mais quand?)

Il faut créer un outil applicatif simple permettant un suivi rapide et accessible au niveau national pour faciliter la gestion comme lors des mutations.

Constat additionnel:

Nouvelles missions = aggravation

<u>Formation</u>: Il y a une hausse de la charge de travail liée au HK. Les collègues sont-ils tous formés ? Faut-il les former à l'école ? <u>Comptabilisation</u>: Problème d'extraction de données sur les séances de tir.

Proposition 2 : doctrine actualisée

(indispensable, mais cela fait près de 2 ans que c'est annoncé) Refonte en cours du bulletin officiel des douanes (BOD) avec :

- des adaptations pratiques sous forme de fiches
- et la nécessité d'articuler les séances avec les moniteurs TPCI.



B) Commentaires SOLIDAIRES : par ricochet à travail égal, traitement égal !

Constat : une nécessité de service

Remontée des incidents: Il est important de créer un réseau pour que les moniteurs de tir aient accès rapidement aux fiches incidents.

Restitution au plus grand nombre: Cela permettrait de pouvoir débriefer en séance de Tir des incidents survenus et donc de faire des rappels, comme c'est le cas en séance TPCI.

Nouvelles formations : indemnités à ce titre

Concernant le HK, SOLIDAIRES défend le rôle des moniteurs de tir dans la formation initiale car celle-ci est réalisée directement en brigade.

À ce titre, les moniteurs de tir devraient être rémunérés comme des formateurs occasionnels avec un défraiement à l'heure, en supplément de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

SOLIDAIRES explique que chaque agent dans les brigades dotées du HK doit être formé, même les spécialistes, car ils peuvent se retrouver à porter l'arme en cas d'incident lors d'un service.





IV - Le nombre : percuter sur des besoins criants !



A) Présentation DG: question visant droit au but

Le DG-A demande si le nombre de moniteurs de tir est suffisant.



l'écoute.

B) Commentaires SOLIDAIRES: faire carton plein!

Constat : Reconnaissance du travail accompli

Tout d'abord, il faut noter la qualité du travail réalisé par les moniteurs de Tir. Nous avons la chance en Douanes de pouvoir compter sur des collègues conscients de la réalité du terrain et qui sont à

Nous avons aussi la chance en Douanes de pouvoir tirer, chaque année, pour les agents formés:

- « nos » 200 cartouches au pistolet semi automatique (PSA),
- et « nos » 200 cartouches à l'arme longue de marque Hockler & Koch (HK).

Planification : se baser sur le réel

Cartographie: sur le nombre suffisant de moniteurs, cela dépend des directions régionales (DR). Il convient de faire un état par DR et d'ajuster le recrutement et la formation des moniteurs de tir en fonction.

Tenir compte des évolutions: Avec les évolutions comme le tir en trinôme et la volonté de l'administration de mettre en place une réserve opérationnelle, il faut quantifier la surcharge de travail que cela va amener.

Mais aussi les problèmes matériels (cible, cartouches et stand) que cela va engendrer. En augmentant la charge de travail des moniteurs de Tir, ils

seront de fait moins sur le terrain.

Valoriser pour conserver

<u>Principe</u>: Pour SOLIDAIRES, il faut aussi rendre la mission attrayante via reconnaissance des compétences.

<u>Évaluation</u>: Cela doit se traduire par une vraie valorisation dans les comptes rendus d'entretiens professionnels (CREP) pour que les moniteurs aient une chance de promotion sur tableau d'avancement (TA) et liste d'aptitude (LA), que le « mérite » reconnaisse cette fonction.

Dans trop de cas, une dévalorisation se fait jour, leurs évaluateurs pouvant leur reprocher un manque de « disponibilité » ! SOLIDAIRES fait valoir :

- → La mise à jour nécessaire des connaissances des moniteurs de tir avec toutes les évolutions.
- → Le fait que de plus en plus de formations sont déportées de l'ENDLR vers les moniteurs locaux, augmentant la charge de travail.



Conclusion : si la DG ne fait pas la(n)douille, on évite le coup de 12 !

En conclusion de cette réunion, SOLIDAIRES fait valoir qu'elle accompagne les moniteurs de Tir et les moniteurs TPCI dans leurs revendications. Notre syndicat se veut le relais du terrain et qu'à ce titre il y a des attentes fortes de nos collègues, surtout sur le volet indemnitaire. SOLIDAIRES pose donc une nouvelle fois la question afin de connaître le délai de présentation du nouveau BOD et la date de la prochaine réunion reprenant le volet indemnitaire.

Le DG-Adjoint confirme que cette réunion sera prévue à partir de la semaine 19 (du 09 au 12/05). Il note aussi les points suivants à aborder :

- recrutement et trajectoire fonctionnement dans les unités ;
- organisation d'ORS (observatoires régionaux de sécurité) ;
- valorisation de la fonction ;
- · réseau : référent local et national ;
- création d'un outil applicatif national pour la gestion et restitution des séances;
- ENLDR: relation, recyclage;
- secourisme : mise en place de formations.

En outre SOLIDAIRES tient en séance à donner son total désaccord avec la mise en place d'une réserve opérationnelle qui alourdirait la charge de travail des moniteurs de tir et TPCI. Car qui s'occuperait de former ces réservistes? L'ENDLR ou les moniteurs locaux? Quid de l'habillement. Certains collègues attendent des effets vestimentaires depuis plusieurs années et doivent s'équiper à leurs propres frais. Ces réservistes seront-ils équipés en priorité par rapport aux collègues sur le terrain?

Pour SOLIDAIRES, la Douane est une « grande famille » et en Surveillance, les notions de confiance et de collectif sont très importantes lors des contrôles. Pouvoir compter sur ses collègues en cas de difficulté est essentiel. En dispositif routier, il n'y a pas besoin de regarder & vérifier ce qui se passe dans le dos car on connaît les collègues. Il en ira différemment demain avec des personnes connues quasi la veille. L'ensemble de notre profession est contre cette réserve opérationnelle.

L'Administration des Douanes a besoin de personnels, mais cela doit passer par un recrutement pérenne par concours et une vraie formation à l'ENDLR. Et non par l'emploi de personnels précaires payés au lance-pierres.

Enfin , le DG adjoint conclue cette réunion en sous-entendant que les collègues regrettaient l'arrêt des formations TIR et TPCI. À cette assertion, SOLIDAIRES répond en séance que les collègues sont solidaires de ce mouvement et que les rôles des syndicats est d'accompagner l'ensemble des moniteurs TIR et TPCI, et d'être le relais de leurs revendications.





Annexe n°l:

Déclaration liminaire de SOLIDAIRES Douanes



Annexe n°1 : la déclaration préalable de SOLIDAIRES





Missions / Carrière

Liminaire

Tir : ne pas se tromper de cible !

Mesdames et messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour une deuxième réunion d'information (RI) dédiée au monitorat en Douanes. Après la situation des moniteurs aux techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI) examinée le vendredi 21 avril dernier, voici donc celle de nos collègues moniteurs tir. Là encore, cette réunion répond à la mobilisation de nos collègues.



Ces dernières années, la fonction de moniteur tir a nettement évolué.

- Historiquement, la répartition de la charge de travail s'effectuait ainsi :
 - pour l'Ecole nationale des Douanes de la Rochelle (ENDLR) : la formation initiale à l'usage du pistolet semiautomatique (PSA) de marque Siq Sauer;
 - pour les moniteurs de tir au sein des directions régionales (DR) : la formation continue avec obligation de tirer 200 cartouches par an pour l'usage des PSA.
- Depuis le déploiement de l'arme longue de marque Hecker & Koch (HK), la répartition du travail a évolué :
 - si l'ENDLR gère toujours la formation initiale pour les PSA;
 - les moniteurs de tir en DR gèrent, outre la formation continue des PSA, la formation complète au port de l'arme longue, aussi bien la formation initiale que continue.

Pour rappel, dans les brigades dotées de l'arme longue, tous les agents sont formés à l'usage de l'arme, y compris les personnels spécialistes (motocyclistes, maîtres de chiens). De fait, en régions la charge de travail a doublé pour les moniteurs de tir, sans reconnaissance ni moyens mis en adéquation.

Nos collègues ont de multiples revendications que nous relayons ici :

a) Volet rémunération :

- Hausse de l'allocation complémentaire de fonctions (ACF), équivalente à 10 heures de formation occasionnelle, en compensation de la perte des heures majorées (week-end / nuit / jours fériés), du supplément rendement brigades (SRB) et des primes annuelles.
- Cumul des points de nouvelle bonification indiciaire (NBI) en compensation de la perte des points enregistrée pour les personnels ayant plusieurs fonctions (motocycliste, TPCI, etc).
- Rémunération à l'heure pour toute formation initiale (HK UMP, PSA Sig Sauer et Glock) et toute formation hors DR.
- Ceci au même taux horaire que les formateurs occasionnels.

b) Volet logistique:

- La mise à disposition d'un véhicule adapté.
- <u>Une latitude en matière</u> <u>d'équipements</u>, via :
 - la mise à disposition d'armes pour la formation (Sig Sauer, Glock, HK);
 - une enveloppe budgétaire dédiée en plus du matériel de ciblerie (achat de matériaux et matériel), avec dotation d'une carte bleue pour les petites fournitures au même titre que les brigades;
 - -la dotation de <u>vestiaires</u>
 ou de locaux dédiés
 adaptés.
 - La fourniture d'ordinateurs portables.

c) Volet doctrine d'emploi & considération :

- La refonte du *bulletin officiel des* douanes (BOD) tir:
 - via la <u>redéfinition du rôle</u> de chaque intervenant;
 - autonomie vis-à-vis de la hiérarchie directe et création d'un réseau (pôle par DR);
 - l'octroi du temps nécessaire à la préparation des séances (entraînement des moniteurs, préparation des exercices et de la pédagogie) et à la gestion (CLAF, carnet de tir, etc).
- Une gestion de la cote de service au mémento pour assurer de la souplesse aux moniteurs.
- <u>La certification</u> et l'inscription des formation au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
- <u>La transmission des fiches incidents</u> lors d'ouverture de feu

Ici aussi, nos collègues, attendent une vraie reconnaissance de leur travail. Quand ils forment et évaluent des personnels de catégorie A, ils effectuent des tâches relevant de cadres.

Il faut donc un plan de promotion interne solide. À défaut SOLIDAIRES Douanes revendique une hausse légitime et substantielle de rémunération. Des gages de moyens d'action doivent être fournis d'urgence. Là encore une enveloppe budgétaire sérieuse est un préalable aux discussions.

Si l'administration ne veut pas se prendre... un tir.

La délégation SOLIDAIRES Douanes, le mercredi 26 avril 2023

1 Modèle Pistolet mitrailleur universel en français (PMU, en allemand Universale Maschinenpistole - UMP).





Annexe n°2:

Publication unitaire du 07/04/2023



Annexe n°2: la publication unitaire du 07/04/2023 (remise en page)















Mobilisation des moniteurs de tir

À l'instar des moniteurs aux techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI), les moniteurs de tir ont souhaité porter leurs revendications au travers d'un mouvement collectif et coordonné. Ils souhaitent à la fois se montrer solidaires de leurs collègues moniteurs TPCI et montrer à la hiérarchie que tir et TPCI forment un bloc indissociable, l'un et l'autre étant complémentaires.

Le chantier de la Surveillance, obtenu suite à la mobilisation de 2022, a pour but d'identifier les dysfonctionnements de la branche Surveillance (efficacité opérationnelle, formation, etc...) et de les résoudre.

Au fil des réunions qui se tiennent entre la Direction générale (DG) et les organisations syndicales (OS), certains constats sont communs quels que soient les thèmes abordés :

- <u>Un manque de reconnaissance</u> de l'Administration envers ses agents et un manque de valorisation de certaines fonctions.
- <u>Une rémunération insuffisante</u> face à l'augmentation du coût de la vie, et qui ne prend pas en compte l'engagement et la technicité des personnels sur les missions qui leur sont dévolues.
- <u>Un manque d'effectifs</u> qui crée des conditions de travail insatisfaisantes.

D'une manière générale, il apparaît que l'Administration des Douanes s'en remet de plus en plus à la bonne volonté des collègues quant à l'accomplissement de leurs missions/fonctions (spécialistes, moniteurs, chauffeurs, chefs d'équipes, collègues soumis à des astreintes aéroportuaires...), et nous ne sommes donc pas surpris par les difficultés de recrutement auxquelles est confrontée.

Cette situation, les moniteurs de tir ont décidé de ne pas la tolérer plus longtemps. Ainsi, ils ont décidé collectivement de ne plus assurer prochainement les formations.

Ces spécialités sont indispensables pour mettre en œuvre l'action de la Surveillance douanière sur l'ensemble des terrains d'intervention. Aussi, l'intersyndicale douanière soutient également le mouvement des moniteurs de tir, et se fait le relais de leurs légitimes revendications :

- Revalorisation de l'Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF).
- Revalorisation de la NBI et cumul possible des NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire).
- Rémunération des actions de formation au PSA et HK hors formation continue.
- Reconnaissance d'un <u>statut de moniteur autonome</u> dans son travail, sans dépendance de la hiérarchie directe.
- <u>Validation des certifications</u> à l'échelon national par inscription au registre national des certifications professionnelles (RNCP).
- Prise en compte de l'engagement et du travail au quotidien lors des promotions et de l'avancement.
- Faire évaluer et reconnaître par tous les moyens cette mission et cet engagement par le responsable de la FP au sein des DR, en l'espèce le chef de POC.

En outre, des progrès sont à faire concernant la mise à disposition des stands de tir, matériel et les formations conjointes tir/TPCI.

L'intersyndicale douanière se fera donc l'écho de ces revendications lors des prochains travaux sur la Surveillance, ainsi que dans les différentes instances directionnelles.

En outre, la multiplication des foyers de mécontentement au sein des personnels douaniers depuis quelques mois, devrait amener notre direction à accompagner ces dispositions spécifiques par des mesures de reconnaissance générale à destination de l'ensemble de la corporation douanière!





Lexique





Sigles	Signification
AC	Agent de constatation
ACP2/ACP1	Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe / de 1 ^{ère} classe
C2/C1/CP	Contrôleur de 2 ^{ème} classe / de 1 ^{ère} classe / Principal
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGC	Confédération générale des cadres
CGT	Confédération générale du travail
CLAF	Candidature en ligne aux actions de formation
DG-A	Directeur général adjoint
DR	Direction régionale
EMCAE	Equipe maître de chien anti-explosifs
EMCAS	Equipe maître de chien anti-stupéfiants
EMCAT	Equipe maître de chien anti-tabac
ENDLR	Ecole nationale des Douanes de La Rochelle
FP	Formation professionnelle
HK	Fournisseur Heckler & Kock
IR3/IR2/IR1	Inspecteur régional de 3 ^{ème} classe / 2 ^{ème} classe / de 1 ^{ère} classe
LA	Liste d'aptitude. C'est un dispositif de promotion <u>inter</u> catégoriel (changement de grade entre 2 catégories): - C en B: LA contrôleur, - B en A: LA inspecteur.
NBI	Nouvelle bonification indiciaire
ORS	Observatoire régional de sécurité
OS	Organisation syndicale
POC	Pôle d'orientation des contrôles
PSA	Pistolet semi-automatique
TA	C'est un dispositif de promotion <u>intra</u> catégoriel (changement de grade au sein de la catégorie) : - Catégorie C : → TA ACP2 = TA du grade AC vers le grade ACP2 → TA ACP1 = TA du grade ACP2 vers le grade ACP1
	- Catégorie B: → TA Cl = TA du grade C2 vers le grade Cl → TA CP = TA du grade Cl vers le grade CP
	- Catégorie A: → TA IR3 = TA du grade inspecteur vers le grade IR3 → TA IR2 = TA du grade IR3 vers le grade IR2 → TA IR1 = TA du grade IR2 vers le grade IR1 → etc
TPCI	Techniques professionnelles de contrôle et d'intervention. Jusqu'en 2010 dénommées <i>Techniques professionnelles d'amener et d'immobilisation</i> (TPAI)
UMP	Pistolet mitrailleur universel en français (PMU, en allemand Universale Maschinenpistole – UMP)
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO])



Pour SOLIDAIRES siégeaient (ordre alphabétique) : Nicolas Boudoux, Ludovic Dergelet, Céline Herman.

Pour davantage de précisions, les contacter.



Moniteurs à cran : DG dans la mire !



Aux promesses, nous jugeons plutôt sur pièces...



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS

tél: 01 73 73 12 50

site internet: http://solidaires-douanes.org courriel: contact@solidaires-douanes.org adhésion: solidaires-douanes.org/-adhesion-Un syndicalisme clair et sincère!

